

## Liot gérard

---

**De :** "Liot gérard" <gliot@sditec.fr>  
**À :** "Cabinet Drouineau Cosset Bacle" <accueil@drouineaucossetbacle.fr>  
**Cc :** "aussac-vadalle" <mairie@aussac-vadalle.fr>  
**Envoyé :** jeudi 1 mars 2012 16:58  
**Joindre :** Affaire parcelle BIGOT.zip; http\_\_\_localhost\_8080\_birt-viewer\_run\_\_\_report=report\_client1\_cadastre\_RelevePropriete.pdf; Aussac Vadalle-assainissement mairie école.pdf; Solange Brunet.pdf; Attestation taupenot.pdf  
**Objet :** Re: 110493 - AUSSAC VADALLE/EARL DE VADALLE - Ref AUSSAC VADALLE : Monsieur Gérard LIOT  
 Bonjour Maitre,

je vous adresse les documents demandés sous format zip.

Je vous confirme que Monsieur Bigot est également propriétaire de la parcelle ZN49. Nous n'avons pas incorporé cette parcelle car elle n'était pas incluse dans notre projet (voir relevé de propriété).

Sur notre projet il s'agit de réaliser un assainissement semi-collectif mairie et école et si possible y adjoindre l'atelier municipal. Je vous adresse en pj le courrier du SPANC relatif au défaut de assainissement de l'école.

Nous avons bien saisi les héritiers suite au courrier du notaire.

Nous n'avons pas pris contact avec les trois enfants désignés par messieurs Brunet sur la foi de leurs affirmations qui nous informaient de leur souhait de ne pas s'occuper de cette succession, ce qui était confirmé par les faits depuis plus de trente ans.

En ce qui concerne la trésorerie les informations ont été communiquées par téléphone à la secrétaire de Mairie comme spécifié sur la constatation parcelle en état d'abandon du 08-07-09.

Sur le mémoire je n'ai pas de remarque si ce n'est sur le fait que nous avons informé l'EARL le 17 mai 2010 pour lui donner congé et qu'il a répondu par lettre recommandée le 15 juillet 2010. L'arrêté a fait l'objet d'une publication dans la Charente libre le 20 mars 2010.

En ce qui concerne la famille Bigot-Brunet, je crois important de souligner que Madame Solange Brunet née le 28 mars 1924, et donc connaissant bien les enfants et petits enfants nous a confirmé par écrit le désintérêt de la famille pour cette succession.

Enfin je crois important de rappeler que madame Taupenot Odette, fille de monsieur Bigot Gustave, nous a fait part par écrit de sa renonciation à la succession de son père.

Je vous remercie, maitre pour votre travail, et je reste à votre disposition pour vous fournir des éléments complémentaires si besoin.

Cordialement

Gérard LIOT  
 Maire d'Aussac-Vadalle

----- Message d'origine -----

**De :** [Cabinet Drouineau Cosset Bacle](mailto:Cabinet Drouineau Cosset Bacle)  
**À :** [gliot@sditec.fr](mailto:gliot@sditec.fr) ; [mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr)  
**Envoyé :** jeudi 1 mars 2012 15:31  
**Objet :** 110493 - AUSSAC VADALLE/EARL DE VADALLE - Ref AUSSAC VADALLE : Monsieur Gérard LIOT

110493 - AUSSAC VADALLE/EARL DE VADALLE

Merci de prendre connaissance des pièces jointes.